

COMMUNE DE BAZOCHES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mai 2022

Convocation : 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, **le vingt mai à dix-neuf heures**,

les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie PAUTRAT, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Jean-Marie PAUTRAT, Robert SAUTEREL, Serge AUBRY, Florence CHAPUIS, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Brigitte PINEL.

Absents excusés : Yaniq PINEL (donne pouvoir à Brigitte PINEL), Bertrand DELAVault

Absents : Valérie GOUSSOT, Stéphane SAUTEREL

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) **REMPLACEMENT DE PIERRE COLAS AU SEIN DES DIFFERENTS COMMISSIONS AUXQUELLES IL PARTICIPAIT**

Mme Florence CHAPUIS est élue membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

M. Robert SAUTEREL est élu référent auprès de la gendarmerie.

M. Serge AUBRY est élu titulaire auprès du GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations – contrat Cure/Yonne).

2) **ACUATLISATION DU RIFSEEP**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel a été mis en place pour les fonctionnaires territoriaux en 2020. Accord à l'unanimité du conseil pour l'étendre aux agent non titulaires.

3) **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU**

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du PLU. Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi-jeudi de 14h à 17h).

4) **DECISION MODIFICATIVE POUR INCORPORER L'ACHAT DE LA POMPE A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Afin de pouvoir régler la dépense relative à l'achat de la pompe doseuse (service eau) il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses imprévues afin d'approvisionner l'opération « pompe doseuse » en investissement, d'un montant de 280 €. (Le montant prévu au budget était de 2000 €, il manquait 280 € afin de pouvoir régler la facture).

5) **DECISION MODIFICATIVE : PAIEMENT AUDIT ENERGETIQUE (Convention avec le SIEEEN de 2015)**

Une convention avec le SIEEEN d'une durée de 5 ans avait été passée avec le SIEEEN pour l'audit énergétique des bâtiments communaux. Afin de payer la facture il est nécessaire de diminuer les crédits prévus en dépenses imprévues afin d'approvisionner l'opération « audit énergétique » en investissement d'un montant de 2 493.58 €. Il est rappelé que cette opération est subventionnée à hauteur de 1 290.29 €.

Dans la continuité, le conseil décide d'adhérer à la compétence « maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagé » auprès du SIEEEN.

6) **REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ELECTRICITE ET ORANGE**

Le montant de la redevance 2022 due par Enedis pour l'occupation du domaine public est fixé à 221 €.

Le montant de la redevance 2022 due par Orange pour l'occupation du domaine public est fixé à 935 €

7) **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE ENFANTS DELAVault**

Le transport scolaire est une compétence de la Région. Afin d'accompagner les parents dans ce dossier, un courrier sera fait conjointement avec le maire de Domecy-sur-Cure auprès de l'unité territoriale de la Nièvre de la Région Bourgogne Franche-Comté afin qu'ils reviennent sur leur décision de facturer le transport scolaire.

8) **MOTION SANTE**

Une motion santé est prise afin demander un plan d'urgence sanitaire pour la Nièvre, des moyens humains et financiers et des mesures pour l'installation de professionnels de santé.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion publique est envisagée pour présenter les travaux de restauration l'église.